

Taxe 2023 d'apprentissage



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**



Soutenez notre association qui participe **depuis 50 ans** à la professionnalisation des **acteurs des secteurs sanitaire et médico-social** pour la région Hauts-de-France

En 2023, vous pouvez toujours faire le choix de soutenir l'afpc.

VOS CONTRIBUTIONS

La contribution à l'apprentissage est toujours fixée à **0.68%** de la MS

Elle est composée de **2 parties** :

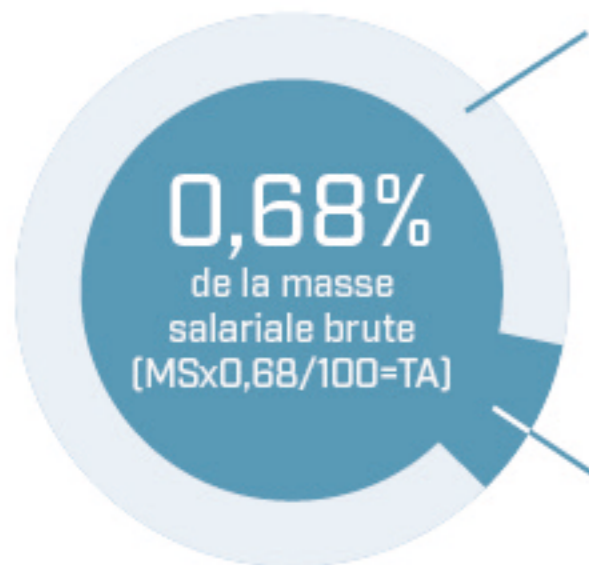
- 87 % à destination des OPCO
- 13 % aux écoles habilitées

CE QUI CHANGE

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent. Vous pouvez toujours choisir l'affectation des 13 % de la taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.



Dès le **25 mai 2023**, connectez-vous sur la plateforme **Soltéa**



OPCO

La part de 87% à verser
selon les modalités fixées
par le décret N° 2020-1739
du 29 décembre 2020

ÉCOLES

La part de 13% à verser à
l'établissement de votre
choix exclusivement via
la plateforme **Soltéa**



Sur la plateforme Soltéa, je
crée mon compte entreprise



Grâce au moteur de recherche de la plateforme,
je cherche **ifas afpc**. (recherche possible par nom,
code UAI, par SIREN ou adresse)



J'affecte ma taxe d'apprentissage à l'**ifas afpc**.
Les versements en directs ne sont plus possibles.

QUAND

VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Dès le 25 mai 2023, choisissez
l'affectation du solde de votre taxe
sur la plateforme Soltéa.



NOTRE ENGAGEMENT

Développer notre offre de formation
et innover.

L'afpc est habilitée à recevoir votre versement
de taxe d'apprentissage, avec le code UAI :

0596876 0
SIREN : 308600394

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR !

L'afpc innove sans cesse dans sa pédagogie pour accompagner ses étudiants, vos équipes et vos enjeux de transformation.

Face à la pénurie de professionnels soignants, la formation est une urgence. Plus que jamais nous comptons sur vous et vos services comptables pour soutenir cet enjeu de professionnalisation.



www.afpc-formation.com

Parc de l'innovation
183, rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille

Téléphone : **03 20 91 79 79**

Email : **marionf@afpc-formation.com**

Qualiopi 
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation

Actions de formation par apprentissage

